Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260928-2026280974-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BRUGUIERES

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27
Ont donné pouvoir :2
Excusé :0
Date de convocation :22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre 2026 à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud SIGU, maire.

Présents : Eléonore BARTHE ; Bruno BEHEREGARAY ; Carlos BICO ; Philippe BORIES ; Pascale BOUSQUET ; Sybille CAZAUX ; François CHABAUD ; Jean Luc CHABOSI ; Adrien CRASSAC ; Mylène DAZET PLANTADE ; Joëlle DOLIQUE ; Raphaël DUMAS ; Sandrine ESTAMPES ; Florent EVEILLARD ; Hervé FOURNET FAYAS ; Laurent GUERRE ; Marlène JAMIN ; Marie Sophie JANNO ; Stéphanie LAGORIO ; Magali MARTIN RIVALS ; Bruno MAURY ; Constance PERNEY ; Alain ROUX ; Géraldine RUSCASSIER ; Bruno SERRA ; Arnaud SIGU ; Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs : Laurent GONçALVES à Carlos BICO ; Karine RAU à Arnaud SIGU

Excusé : /

Monsieur Jean Luc CHABOSI a été désigné secrétaire de séance

2026-28-09-74	Autorisation pour la signature d'un avenant à la convention de portage signée avec l'EPFL du Grand Toulouse pour les parcelles cadastrées section AH numéro 2p et 25

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-28-06-35 en date du 28 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de portage avec l'EPFL du Grand Toulouse

Vu la convention de portage n°21-025 signée le 26 octobre 2021 entre la commune de Bruguières et l'EPFL du Grand Toulouse

Considérant que les terrains précités ont fait l'objet d'une acquisition par l'EPFL, à la demande de la commune, le 03 juin 2021

Considérant que dans le cadre d'un projet de création d'une voie verte le long de la M63G entre Bruguières et Lespinasse, Toulouse Métropole a sollicité l'EPFL du Grand Toulouse pour acquérir une emprise de 1 950 m² à détacher de la parcelle AH n°2, lieudit La Mouline.

Vu le projet d'avenant à la convention de portage

Vu la délibération n°2026-29-06-62 en date du 29 juin 2026 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition signée avec l'EPFL du Grand Toulouse pour les terrains cadastrés AH n°2 et AH n°25

Publié le : 05/10/2026 13:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/81238

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260928-2026280974-DE

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de portage afin de mettre à jour cette dernière suite à l'acquisition réalisée par Toulouse Métropole de la parcelle cadastrée AH n°161 d'une superficie de 1950m². La nouvelle assiette étant constituée des parcelles AH n°162 de 25 093m² et AH n°25 de 2 884m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

A Bruguières, le 28 septembre 2026,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Arnaud SIGU,
Maire,

MAIRIE DE BRUGUIÈRES (Haute-Garonne)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr